

## HORS-CLASSE 2020\*

### QUI EST PROMOUVABLE ?

Les Psy-ÉN qui comptent au 31 août 2020 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale. Les collègues en activité, en position de détachement ou mis à disposition sont promouvables. Les collègues en situation particulière (stagiaire dans un autre corps, collègue en congé de longue maladie...) le sont également. Ne sont pas promouvables les collègues en congé parental à la date du 31 août 2020.

Votre dossier I-Prof comporte les principaux éléments de votre carrière (échelon, date et modalité d'accès au corps, affectations actuelle et antérieure...). Ces données sont automatiquement saisies sous la responsabilité de l'administration. En cas d'erreur, saisissez le rectorat via la messagerie I-Prof, sans oublier de contacter pour suivi votre section syndicale SNUipp-FSU ou SNES-FSU.

### LA « VALEUR PROFESSIONNELLE »

La « valeur professionnelle » de chaque promuable correspond à l'une des trois situations suivantes :

- ❶ Vous étiez promuable à la hors-classe en 2019, mais n'avez pas été promu.e : vous conservez l'appréciation finale de votre « valeur professionnelle » pour cette campagne de promotion 2020 et les suivantes.
- ❷ Vous avez eu un « rendez-vous de carrière » en 2018-2019 : l'appréciation finale issue de ce « rendez-vous de carrière » sera celle utilisée pour cette campagne de promotion et les suivantes.
- ❸ Les collègues ne relevant d'aucune des deux situations exposées ci-dessus se verront attribuer par la rectrice une appréciation finale. Cette appréciation de la valeur professionnelle se fonde sur la notation, qui doit nécessairement être prise en compte, et sur l'ensemble de la carrière. En cas d'inspection trop ancienne, il sera tenu compte de l'ancienneté de la note, afin que les collègues concerné.e.s ne soient pas pénalisé.e.s. La rectrice s'appuie aussi sur les avis rendus par les évaluateurs primaires (l'inspection et le chef d'établissement). Cette appréciation finale restera valable pour les années suivantes pour chaque collègue non promu.e cette année à la hors-classe.

### LE BARÈME NATIONAL

Le barème national est composé de deux parties : l'appréciation finale de la rectrice et l'ancienneté.

- L'appréciation de la rectrice est barémée ainsi :

Excellent : 145 points

Très satisfaisant : 125 points

Satisfaisant : 105 points

À consolider : 95 points

- L'ancienneté : cette ancienneté est calculée sur la base de l'échelon en classe normale détenu au 31 août 2020 et de l'ancienneté dans cet échelon à la même date. La composition de ce barème minore fortement le poids des avis. Par exemple, tout collègue ayant trois ans d'ancienneté dans le 11e échelon sera promu, quel que soit l'avis reçu.

Échelon et ancienneté dans cet échelon au 31 août 2020	Ancienneté théorique dans la plage d'appel (en années)	Points
9+2	0	0
9+3	1	10
10+0	2	20
10+1	3	30
10+2	4	40
10+3	5	50
11+0	6	60
11+1	7	70
11+2	8	80
11+3	9	100
11+4	10	110
11+5	11	120
11+6	12	130
11+7	13	140
11+8	14	150
11+9 et plus	15 et plus	160

*\*Sources : l'US n° 794 du 18/01/ 2020*